
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

22 NOVEMBRE > 05 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(7 articles)



mardi 22 novembre
2022

Un apéro tri pour améliorer le tri des déchets (163 mots)

L'apéro tri, organisé par la Covalom (la collecte des déchets en Moselle-et-Madon), a regroupé une vingtaine d'habitants. T...

Page 6



mercredi 30 novembre
2022

Une convention de 5 ans pour le bien-être des familles (249 mots)

Le conseil communautaire de Moselle et Madon (CCMM) de novembre s'est déroulé dans la salle socioculturelle de Frolois. Con...

Page 7



jeudi 1^{er} décembre
2022

Un atelier cuisine pour moins gaspiller (251 mots)

Les ateliers de cuisine anti-gaspi, organisés par la com'com de Moselle et Madon à l'occasion de la semaine européenne de l...

Page 8



samedi 3 décembre
2022

Le Relais, un pôle essentiel dans la collecte et le recyclage des textiles usagés (317 mots)

Depuis 2014, Le Relais valorise environ 3 500 tonnes de textiles par an. Sur les deux territoires, ce sont 6 kg par an par ...

Page 9



samedi 3 décembre
2022

Ateliers Virgule : des souvenirs et des podcasts (267 mots)

Plusieurs rendez-vous, intitulés « C'est entendu », animés par les ateliers Virgule et enregistrés, ont eu lieu à la Filoch...

Page 10



samedi 3 décembre
2022

Brabois-Forestière : un parc d'activités en plein essor (338 mots)

Le parc d'activités Brabois-Forestière se développe bien ! C'est le constat qu'ont fait Filipe Pinho, président de la CCMM,...

Page 11



mercredi 30 novembre
2022

Coup de coeur café: des nouveautés (118 mots)

Les lectrices présentent leurs coups de Cœur À l'initiative de la Filoc...

Page 12

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(9 articles)



mardi 22 novembre
2022

Repas des anciens : recul de l'âge limite (222 mots)

Le conseil s'est réuni récemment : ■ Signature de la Convention Territoriale Globale : le contrat Enfanc...

Page 14



mercredi 23 novembre
2022

Inauguration du nouveau secrétariat de mairie (244 mots)

Samedi a eu lieu l'inauguration du nouveau secrétariat de mairie, de 9 h à 11 h 30. Les travaux ont été terminés récemment ...

Page 15



jeudi 24 novembre
2022

Conseil : la mairie prend la gestion du chemin de halage

(434 mots)

■ Recrutement d'un apprenti. Théo Costa prépare un CAP d'entretien d'espaces verts en alternance. Il a fait un stage à la ...

Page 16



vendredi 25 novembre
2022

Les décisions du conseil (120 mots)

Lundi dernier, le conseil a validé la demande du maire concernant la poursuite des conventions d'objectifs et de financemen...

Page 17



vendredi 25 novembre
2022

Décès de Daniel Gasser, l'ancien maire (179 mots)

Nous apprenons le décès de Daniel Gasser survenu le 16 novembre à l'âge de 80 ans. Daniel est né en Alsace en 1942, il y a ...

Page 18



dimanche 27 novembre
2022

Une troisième banque déserte le centre-ville (279 mots)

Tracts à l'appui, les élus ont informé les passants de la fermeture prochaine de l'agence, qui s'installe à la Filoche à Ch...

Page 19



mercredi 30 novembre
2022

Le dossier du city stade se concrétise (345 mots)

Lors du conseil municipal du 16 novembre, les élus réunis en mairie ont délibéré? Dix points étaient à l'ordre du jour. ...

Page 20



jeudi 1^{er} décembre
2022

Quatre nouvelles démissions au conseil municipal (419 mots)

« Il y a un mal-être persistant sur ma liste , on peut le ressentir. » En effet, selon des élus de l'opposition, elle se se...

Page 21

Au fil du conseil municipal (223 mots)

Lors du conseil municipal du 22 novembre, les élus ont procédé à l'étude de 8 délibérations. - Virements de...

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-VITERNE

Un apéro tri pour améliorer le tri des déchets

L'apéro tri, organisé par la Covalom (la collecte des déchets en Moselle-et-Madon), a regroupé une vingtaine d'habitants. Thomas Déthoret et Julie Pouget, les ambassadeurs du tri des déchets et de la prévention, ont organisé 14 réunions sur ce territoire : « Je réduis mes déchets. »

Des agents du tri ont effectué un passage dans le village pour examiner le contenu des sacs jaunes. Quelques

sacs ont été refusés, après un échange et des explications avec l'habitant, le sac a été repris. Comment réduire les déchets des bacs noirs. Actuellement, 160 kg/an/habitant sont regroupés à Ludres, bacs contenant : déchets non valorisables 43 %, déchets verts 19 %, papiers emballages 32 % et déchets valorisables 6 %. À l'entrée du village, sur le haut de la rue Boileau, près du stade, des bennes pour les papiers, le verre, les cartons épais, les vêtements et les

déchets verts sont à votre disposition. ■



Les habitants écoutent les explications des ambassadeurs.





Une convention de 5 ans pour le bien-être des familles

Le conseil communautaire de Moselle et Madon (CCMM) de novembre s'est déroulé dans la salle socioculturelle de Frolois. **Convention.** Marie-Laure Siegel vice-présidente chargée de l'enfance, de la jeunesse et des sports a présenté la convention territoriale globale avec la caisse d'allocation familiale.

Elle a pour finalité le bien-être des familles par la création et l'animation de services co-construits avec les partenaires de terrain. Dans ce cadre, la convention a, parmi ses objectifs, d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire intercommunal ou de développer des actions nou-

velles pour répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

La convention d'une durée de cinq ans (2022-2026) couvre les politiques de la petite enfance, la jeunesse (partiellement) et la parentalité.

Subventions. Concernant l'attribution de subventions du fond d'initiatives culturelles, 977 € ont été accordés à la Cie Intranquile de Pont-Saint-Vincent pour la réalisation de deux spectacles. 825 € à l'association Renaissance de Pont-Saint-Vincent pour la programmation d'un concert intitulé « Renaissance de l'église ».

Richard Renaudin, vice-président chargé de la culture, a informé le conseil communautaire qu'à partir de 2023, le fond d'initiatives culturelles ne subventionnera plus les projets liés au patrimoine.

Site de vente aux enchères. Le président Filipe Pinho a proposé au conseil communautaire d'inscrire la CCMM sur Agora store, un site référencé de ventes aux enchères des biens d'occasion des collectivités et entreprises permettant la vente de matériels de la collectivité non utilisés à une autre collectivité. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – BAINVILLE-SUR-MADON

Un atelier cuisine pour moins gaspiller

Les ateliers de cuisine anti-gaspi, organisés par la com'com de Moselle et Madon à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets, font sans doute partie des plus originaux. Ils ont permis aux participants d'apprendre une quantité d'astuces et quelques règles simples à suivre. Nul besoin d'être un chef étoilé pour les intégrer à la vie de tous les jours. Cuisiner au rythme des saisons respecte l'environnement. Place donc aux poireaux, épinards, mandarines et autres pamplemousses. Mais aussi il faut aussi limiter les emballages, éviter les plats sur-emballés, privilégier le carton au plastique, penser au vrac...

Cuisiner plutôt que jeter

Après les bons conseils, les participants ont testé de nouvelles recettes en utilisant des aliments usés ou en partie, comme les fanes ou épluchures. Ils ont concocté un risotto aux fanes de carottes, un pudding de pain rassi poireau chèvre et des cookies à partir de pain rassis au chocolat noisette. Les recettes ont suscité la curiosité et il n'aura pas fallu longtemps pour que les discussions alimentaires s'engagent entre les participants et Marie Epp, responsable de l'atelier fondatrice de Inextremis.

Jean-Luc Fontaine, conseiller délégué à la prévention des déchets de la CCMM, a dégusté un muffin de peau de bananes au chocolat ■



L'atelier de cuisine anti-gaspi a été organisé par la communauté de communes de Moselle et Madon .

Pour privilégier les circuits courts, un marché de produits locaux se tiendra de 16 h à 20 h le 2 décembre à Xeulilly.



Le Relais, un pôle essentiel dans la collecte et le recyclage des textiles usagés

À l'initiative du service déchets ménagers Covalom, et dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, une vingtaine d'habitants des CC du Pays de Colombey et du Sud Toulais et de Moselle et Madon, invités par Jean-Luc Fontaine, PDG de Covalom, a visité le centre de tri des textiles.

Depuis 2014, Le Relais valorise environ 3 500 tonnes de textiles par an. Sur les deux territoires, ce sont 6 kg par an par habitant qui sont collectés. Bien qu'encourageant, ce chiffre n'est pas suffisant. En effet, chaque habitant jette encore entre 7 et 13 kg de textile aux ordures ménagères. « Même troués, des vêtements propres, secs et placés dans un sac fermé peuvent être mis dans les bornes. Les vêtements abîmés seront recyclés en chiffons ou en isolant » expliquent Christophe Ferrari et Clément Saintot, respectivement directeur et responsable d'exploitation du Relais.

Durant 2 heures, les participants ont pu découvrir les coulisses. Le tri est fait dans le détail - layettes, cuir,

chaussures, sacs à main, laine, coton - par des salariés qui détectent rapidement la matière de chaque vêtement.

Seize emplois en insertion

Ensuite, les vêtements trop abîmés sont recyclés ou récupérés comme combustible. Une partie des vêtements est exportée. La majorité est mise en vente dans des boutiques Ding Fring en France, dont la plus proche est située à Dommartin-lès-Toul.

Cette visite rappelle les objectifs de l'entreprise : créer des emplois locaux en insertion, puis un emploi durable. Actuellement sur la quarantaine d'employés du Relais, 16 béné-

ficiant d'un emploi en insertion. Les dons permettent donc de protéger l'environnement et de créer de nouveaux emplois sur le territoire : pour 15 bennes du Relais installées, c'est un nouvel emploi de créé.

N'hésitez donc pas à trier vos armoires ! ■



Des explications précises ont accompagné les invités tout au long de la visite.



Ateliers Virgule : des souvenirs et des podcasts

Plusieurs rendez-vous, intitulés « C'est entendu », animés par les ateliers Virgule et enregistrés, ont eu lieu à la Filoche sur le thème des souvenirs de famille. Chaque participant devait apporter un objet dont il a hérité (livre, bijou etc.) et le raconter, ou parler d'un souvenir immatériel (une chanson, une recette de cuisine...).

On s'est armé d'un stylo pour s'écrire une lettre à soi-même, que les ateliers Virgule posteront dans un an. On s'est amusé à peindre des cartes postales et à les mettre dans un panier à l'attention des autres participants. On a évoqué les repas du temps jadis.

L'atelier intergénérationnel a bien fonctionné

Un jeudi, un groupe de seniors de la résidence Clerbout et des élèves du lycée La Tournelle s'est prêté au jeu. « On se demandait si l'assemblage prendrait. En fait, ça a très bien fonctionné », sourit Pierre Lemmer, responsable des activités en direction des « publics empêchés » de la Filoche. « Car le thème a un côté intemporel, manger, échanger des recettes, ça n'a pas d'âge. » Pendant toute la séance, Albert, à sa demande, n'a plus été appelé que Bébert, surnom de son enfance que tout le monde avait oublié.

Les médiathécaires Pierre, Mathieu et Johanna, organisateurs de l'animation, se sont régalés de ces partages de souvenirs. Quant aux ateliers Virgule, il leur reste à transférer les enregistrements réalisés pendant les séances sur des podcasts que chacun pourra écouter sur le site de la Filoche. ■



Les ateliers Virgule ont animé une séance de partage de souvenirs avec un groupe de seniors et de lycéens.



Brabois-Forestière : un parc d'activités en plein essor

Sur un site privilégié, à proximité immédiate de l'A33-échangeur de Brabois, la communauté de communes de Moselle et Madon aménage un espace d'activités à vocation tertiaire et technopolitaine.

Le parc d'activités Brabois-Forestière se développe bien ! C'est le constat qu'ont fait Filipe Pinho, président de la CCMM, et Hervé Tillard, vice-président en charge du développement économique de la CCMM, en présence de Philippe Bredar, directeur opérationnel à la SEBL, Mathieu Cabocel, responsable de projets à la SEBL, et Alexandre Alardain, responsable service prospection et implantation des entreprises à Lorr'Up, lors de la visite du site.

Études d'aménagement des tranches 2 et 3

Grâce à une très haute exigence environnementale et paysagère, le parc d'activités se veut être un véritable écrin pour les entreprises qui s'y implantent, leur nombre ne cesse de croître. Plusieurs sociétés sont d'ailleurs déjà en fonction sur le parc

d'activités Brabois-Forestière : Socotec (contrôle technique du bâtiment) sur une surface de 2 600 m² et a un 2^e bâtiment en construction sur la zone pour d'autres activités ; Froid 2000 (cuisiniste pour professionnels) sur une surface de 2 350 m² ; Cocirel (commande électronique portable pour la restauration) sur une surface de 2 000 m² ; Mazars (expert-comptable) sur une surface de 2 000 m² ; et Cegelec (études, réalisations et maintenance électriques) sur surface de 4 000 m².

« Aujourd'hui, ce n'est que la première phase qui est en passe de se terminer dans un projet d'envergure », souligne Hervé Tillard, vice-président en charge du développement économique de la CCMM, qui précise que les études d'aménagement des tranches 2 et 3 sont déjà en cours d'exécution avec un démar-

rage des travaux de viabilisation prévu au dernier trimestre 2023. « Pour la suite du projet, nous avons la volonté d'avoir des lots plus petits, mais qui pourront être cumulables en fonction des besoins des entreprises. » ■



Filipe Pinho, président de la CCMM, Hervé Tillard, vice-président en charge du développement économique de la CCMM, Philippe Bredar, directeur opérationnel à la SEBL, Mathieu Cabocel, responsable de projets à la SEBL lors de la visite du site.





Coup de cœur café: des nouveautés

Les lectrices présentent leurs coups de Cœur

À l'initiative de la Filoche, une deuxième session de « coup de cœur café » s'est tenue dernièrement à la médiathèque. Le principe reste inchangé, chacun amène son livre « coup de cœur » pour le présenter, ainsi que son auteur. Cette séance était consacrée aux nouveaux ro-

mans fraîchement sortis. Venant de la commune ou de villages environnants, une douzaine de personnes ont donc, tout à loisir, eu le temps de discuter, échanger, confronter goûts et opinions, tout en appréciant quelques pâtisseries avec un café ou un thé.

Prochaine séance samedi 11 mars à la médiathèque. ■



Un bel après-midi d'échange et de partage. Photo ER



COMMUNES MOSELLE ET MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-MARON

Repas des anciens : recul de l'âge limite

Le conseil s'est réuni récemment :

■ **Signature de la Convention Territoriale Globale** : le contrat Enfance Jeunesse contractualisé avec la CAF (caisse d'allocations familiales) est désormais remplacé par la Convention Territoriale Globale.

■ **Médecine préventive** : recours au service facultatif de médecine préventive proposé par le centre de gestion 54. Toute collectivité ou établissement territorial doit disposer d'un

service de médecine préventive, soit en créant son propre service, soit en adhérant à un service de prévention et de santé, à un service commun, au service créé par le centre de gestion. Le service de médecine préventive a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail, ainsi que les risques de contagion. Après délibération et à l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer une convention de partenariat

avec le centre de gestion 54.

■ **Recul de l'âge limite de participation au repas des anciens** à 70 ans, en échelonnant ce passage comme suit : 67 ans en 2022, 68 ans en 2023, 69 ans en 2024 et 70 ans en 2025.

■ **Prix de vente du bien sis 18 rue de Nancy** : le prix de mise en vente sera de 190 000 € ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-MÉRÉVILLE

Inauguration du nouveau secrétariat de mairie

Les anciens bureaux étaient devenus exigus et pas pratiques du tout, surtout pour les personnes à mobilité réduite. Après un chantier long, commencé en 2021, les nouveaux locaux ont ravi le personnel et les usagers.

Samedi a eu lieu l'inauguration du nouveau secrétariat de mairie, de 9 h à 11 h 30. Les travaux ont été terminés récemment et les deux secrétaires en poste, Julie Maniez et Karine Masson, sont ravies d'un tel changement, apportant plus de confort et de fonctionnalité.

L'accès handicapés, mis en place jusqu'aux toilettes, a été long à être finalisé, notamment les marches des piétons avec détection des marquages sur le revêtement podotactile avec indicateurs texturés de surface de sol, pour les aveugles et les malvoyants, n'ont pas été acceptés du

premier coup. Un sas d'entrée sécurisé, et pour les personnes malentendantes, derrière l'hygiaphone, un micro HF. Évidemment, une isolation thermique et phonique performante, une clim réversible... tout a été pensé.

Plus de 60 personnes sont venues visiter ces nouveaux locaux, les 6 entreprises intervenantes et sous-traitantes sont venues elles de 11 h à 11 h 30.

Tout ce monde a été accueilli par le maire et quelques conseillers, notamment ceux en charge du projet,

autour d'un café et viennoiseries. Les travaux ont été longs, le chantier avait commencé en 2021, on connaît la lenteur des marchés administratifs, et la Covid n'a pas arrangé les choses. Montant des travaux, environ 70 000 €. ■



De nouveaux bureaux lumineux et fonctionnels.



Conseil : la mairie prend la gestion du chemin de halage

Dix-huit points étaient à l'ordre du jour du dernier conseil municipal qui s'est déroulé vendredi 18 novembre. Tous ont été adoptés.

■ Recrutement d'un apprenti.

Théo Costa prépare un CAP d'entretien d'espaces verts en alternance. Il a fait un stage à la mairie en septembre et souhaite effectuer son apprentissage d'une durée de 2 ans au sein de la commune. Son maître d'apprentissage, Alexandre Jonquet, suivra une formation début 2023 concernant les missions qui seront les siennes et percevra une bonification indiciaire de 20 points.

■ Renouvellement de la convention avec les Francas pour l'année 2022-2023.

La fréquentation des enfants a augmenté de 20 % sur les vacances et les mercredis par rapport à l'an dernier et les familles sont satisfaites. Le montant de la prestation extrascolaire pour cette nouvelle année scolaire est de 46 326 €, dont il faut déduire un excédent trop-perçu de l'année 2021-2022 d'un montant de 8 550 €.

■ **Convention avec voies navigables de France.** Suite à la verbalisation récente de pêcheurs en stationnement interdit sur le chemin de

halage et eu égard au risque pris par les promeneurs garés au pied de la passerelle, la municipalité décide d'accepter la proposition de « superposition d'affectations du domaine public fluvial ».

Elle suit en cela l'exemple d'autres communes comme Toul. La mairie aura la gestion du chemin de halage. Sans cette convention, seuls les piétons et les chevaux sont autorisés à y circuler.

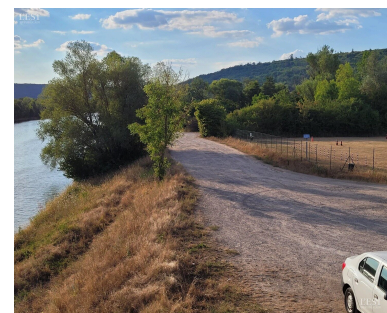
Des élus de la minorité soulèvent la question du risque pénal encouru par le maire en cas de chute d'un véhicule dans le canal. Ils craignent également une augmentation de la circulation automobile le long de la berge si celle-ci est dorénavant autorisée par la mairie. « Elle sera limitée à 10 ou 15 km/h avec des ralentisseurs » répond le maire.

■ **Réfection de l'orgue de l'église** : le choix de la commission d'appel d'offres pour un facteur d'orgues est validé (M. Bauer est retenu) et la demande de subvention à la Direction

des Affaires Culturelles est votée.

Motion sur préoccupant contexte financier lié à l'inflation et à la hausse du coût de l'énergie

Le conseil municipal exprime sa préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services adaptée aux besoins des habitants. Il soutient les propositions de l'association des maires de France. ■



Sans la superposition de gestion, la circulation de tous les véhicules et le stationnement sont interdits sur le chemin de halage et au pied de la passerelle.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – BAINVILLE-SUR-MADON

Les décisions du conseil

Lundi dernier, le conseil a validé la demande du maire concernant la poursuite des conventions d'objectifs et de financement bonus territoire CTG et la convention territoriale globale avec la CAF. Le conseil fixe les nouveaux tarifs des redevances d'occupation du domaine pu-

blic : commerces ambulants 150 € par an, distributeurs 200 € par an, benne à gravats 15 € par jour, échafaudage 5 € du mètre linéaire par semaine. Il valide l'occupation du local poubelles par le café-restaurant à 50 € pour l'année. Validation de la résiliation du bail rural de M. Hervé

Bazin. Le conseil décide de prendre en charge le coût du transport en bus d'un montant de 750 € pour la sortie scolaire au musée des sciences à Strasbourg. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON-VITERNE – NÉCROLOGIE

Décès de Daniel Gasser, l'ancien maire

Nous apprenons le décès de Daniel Gasser survenu le 16 novembre à l'âge de 80 ans. Daniel est né en Alsace en 1942, il y a suivi sa scolarité et travaillé très jeune dans l'entreprise de bâtiment de son père, il y est resté 35 ans. Il a épousé en 1965 Éliane Barbier. De cette union, sont nés deux enfants, Marjorie et Thierry. En 1994, il s'est installé à Viterne avec sa fille. La famille s'est agrandie avec l'arrivée de quatre petits-enfants et deux arrière-petits-enfants. Sa famille était son havre de paix. En retraite, attaché aux

contacts et à la convivialité, il est entré au conseil municipal, est devenu maire du village de 2002 à 2014.

Il a été président de la boule viternoise, a organisé le premier beaujolais nouveau, le vide-greniers. Habitant sur la place de Jet d'Eau, il aimait être sur le seuil de sa porte, afin de bavarder avec les villageois. Certains enfants l'appelaient « Papy ». Ses obsèques ont eu lieu le 22 novembre. Nos condoléances ■

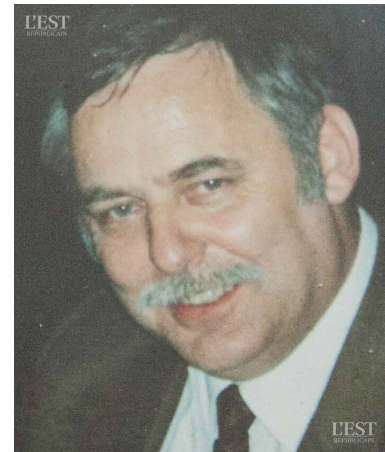


Photo ER



Une troisième banque déserte le centre-ville

Samedi matin, le maire et ses adjoints, accompagnés d'autres élus, ont pris position pendant une heure devant la Banque Populaire de Lorraine rue du Capitaine-Caillon. L'établissement va s'installer à la Filoche.

Tracts à l'appui, les élus ont informé les passants de la fermeture prochaine de l'agence, qui s'installe à la Filoche à Chaligny. Pascal Schneider ne décolère pas : c'est par hasard qu'il a appris la nouvelle. « La BPL a une logique économique que je ne conteste pas. Mais ils ne nous ont pas prévenus de leur décision de partir. Ils auraient pu nous en informer, après 25 ans de présence au centre-ville. » Là où le bât blesse le plus, c'est que la BPL est la 3^e banque à désertir pour s'installer à la Filoche. Et qu'elle a été précédée par le départ de la Mission Locale, et récemment par celui de la Trésorerie -

un moindre mal selon le maire parce qu'une maison France Services l'a remplacée -. « On se bat pour maintenir des commerces au centre-ville, 5 nouvelles enseignes ont ouvert récemment. Nous y travaillons dans le cadre du projet Petites Villes de Demain. »

Le côté positif de l'annonce, c'est qu'elle aura permis de mettre en place en 72 heures une convention entre l'Agence de Développement du Sud Nancéien, la Communauté de Communes et la ville de Neuves-Maisons pour travailler en priorité sur les « dents creuses » du centre-ville.

Quant à la direction de la BPL, elle n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet. ■



L'équipe municipale s'est rassemblée pour distribuer des tracts samedi matin devant la Banque Populaire de Lorraine, dont la délocalisation sur la Filoche est programmée.



Le dossier du city stade se concrétise

L'heure était aux nouvelles délibérations lors du dernier conseil municipal. Bonne nouvelle, les demandes de subventions liées au projet de city stade à l'Espace Chefson pour un montant de 66 270 € HT ont été acceptées.

Lors du conseil municipal du 16 novembre, les élus réunis en mairie ont délibéré? Dix points étaient à l'ordre du jour.

City stade. Un city stade sera réalisé à l'Espace Chefson. Trois demandes de subventions auprès du Contrat Territoires Solidaires du Département de Meurthe-et-Moselle, de la Région Grand Est et au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sont approuvées pour un montant de travaux de 66 270 € HT, soit 79 525 € TTC.

Plan de sobriété. Concernant la crise énergétique, les élus soutiennent les propositions faites par l'Association des Maires de France.

Convention Globale Territoriale avec la CAF. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est désormais remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) au 1er janvier 2022, avec

une mise en œuvre de 5 années (jusqu'au 31.12.2026).

Subvention. Une subvention exceptionnelle est attribuée à l'association Honneur aux Dames d'un montant de 331,73 € pour l'organisation des différents événements dans le cadre d'Octobre Rose au mois d'octobre 2022.

Attribution logement. Le bail du Petit Bois est disponible à la location à partir du 1er janvier 2023, le montant du loyer mensuel est fixé à 224 € auquel se rajouteront les différents compteurs (électricité, gaz, eau, etc) et toutes les dépenses affiliées.

Assurance. Il est décidé d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Finances. Les virements de cré-

dits sont validés pour un montant de 52 500 € en fonctionnement et 393 € en investissement.

Les 36 cases du columbarium actuel du cimetière étant toutes occupées, le conseil municipal accepte l'acquisition d'un ensemble de 3 nouveaux columbariums et d'un puits du souvenir, et valide les deux devis de la société CIMTEA pour un montant de 15 392,40 € TTC et 3 396 € TTC ■



Les élus et des habitant(e)s de Pont-Saint-Vincent se sont réunis en mairie pour délibérer ou assister au conseil municipal.



Quatre nouvelles démissions au conseil municipal

Il y a quatre nouvelles démissions au conseil municipal de Maron. Un peu étonné que la presse soit déjà au courant, Rémi Maniette, maire de la commune, livre sa version

« Il y a un mal-être persistant sur ma liste, on peut le ressentir. » En effet, selon des élus de l'opposition, elle se serait surtout constituée pour faire barrage au projet de construction d'un lotissement au lieu-dit Les Bosquets, soutenu par l'ancienne municipalité.

« Il y avait déjà eu 3 conseillers démissionnaires de ma liste, le premier pour déménagement, puis le 1^{er} adjoint et, enfin, celui qui aurait dû le remplacer mais n'a pas été élu, au profit d'un conseiller de la liste d'opposition qui avait plus d'appétence pour le poste. Je me suis rapproché de gens qui ont envie de travailler. Les choses allaient un peu mieux, mais un incident anodin a eu lieu début novembre, à propos de l'impression de la Gazette locale », avance le maire. « Deux adjointes ont voulu en faire des tirages avant correction et il restait beaucoup de fautes d'orthographe. En tant qu'ancien enseignant, je ne les supporte pas. Et, en tant que maire, je suis responsable d'édition. J'ai donc arrêté l'impres-

sion et effectué la correction. Puis, on a refait un tirage. Les gazettes non corrigées ont été distribuées avec une correction écrite. À la suite de cet incident, j'ai reçu une lettre de démission très violente, à la limite de la diffamation, de la part des deux adjointes et de deux autres conseillers municipaux de ma liste. » Il vise là, sans les citer nommément M. Lapierre et Mme Cordier (conseillers) et Mme Bourguignon et Gallina Muller (adjointes). Une chose certaine : la vie municipale n'est pas un long fleuve tranquille à Maron.

Nouvelle élection

La municipalité ayant perdu 8 de ses élus sur les 15, de nouvelles élections devront avoir lieu. Le préfet fixera la date et le nombre d'élus à remplacer (il peut refuser la démission des adjointes). Une élection partielle interviendra dans les prochaines semaines ou les prochains mois. Les habitants seront donc appelés à s'exprimer à nouveau.

Chacun est libre de se présenter, il suffit d'avoir la volonté de s'associer aux membres du conseil municipal déjà en place et l'envie de porter les projets en cours et à venir. « Je soutiendrai bien entendu certaines personnes », poursuit le maire. « Si elles veulent bien venir. Être élu prend du temps et on prend des coups. » ■



Rémi Maniette, maire de Maron. Photo d'archives ER





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – CHAVIGNY

Au fil du conseil municipal

Lors du conseil municipal du 22 novembre, les élus ont procédé à l'étude de 8 délibérations.

- **Virements de crédits** : des ajustements sont nécessaires dans le cadre de l'exercice en cours, à savoir un virement de 2 257 € (pour l'acquisition de balises de signalisation), un virement de 4 509,50 € (pour travaux de réfection de la voirie), un virement de 8 000 € (pour finaliser les salaires de décembre)

- **Convention Globale Territoriale avec la CAF** : le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est remplacé par la

Convention Territoriale Globale (CTG) au 1er janvier 2022, avec une mise en œuvre jusqu'au 31.12.2026

- **Travaux d'exploitation en forêt communale** : l'entreprise forestière Marchal David est retenue pour l'exécution des travaux sur les parcelles 6-7-22-23-26-27-31 à 36 ainsi que la vente aux cessionnaires à 13,50 € TTC le stère.

- **Contrat assurance statutaire CNP 2023-2026** : il est décidé d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de Gestion de Meurthe et Mo-

selle

- **CCMM EPFGE Stratégie Foncière Périmètres à Enjeux du Jardinot et du 92 rue de Neuves-Maisons** : les deux avenants à la convention de veille active et de maîtrise opérationnelle sont approuvés

- **Études d'aménagement paysager de la cour de l'école élémentaire** : « désimperméabilisation et végétalisation » : une demande de subvention est sollicitée auprès de la Région Grand Est. ■

